



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Jeunes

Réunion du mardi 29 mars 2022 **(par voie électronique)**

Président : Patrick BELISSANT

Présents : Philippe AMADUBLE, Tony ARCHIMBAUD, Michel GODIGNON, Roland LOUBEYRE

Excusée : Céline PORTELATINE

Assiste : Yves BEGON

TABLEAU DES ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS EN CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES

Faisant suite à plusieurs demandes, la Commission Régionale Sportive jeunes invite les clubs à consulter le tableau des montées et descentes de la saison 2021-2022 sur le site Internet de la LAuRAFoot [en cliquant ici](#).

POINTS DE PENALISATION

L'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final dans les divers championnats régionaux sera effectué en fin de saison en fonction du total des points-sanctions accumulés en championnat.

Pour cela, il est fait application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude, barème de retrait de points figurant aux pages 42 et 43 des Règlements Généraux de la LIGUE.

SITUATION ACTUELLE -

Les Clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle de leurs équipes en formulant une demande par écrit auprès du service compétitions de la Ligue.

INFORMATIONS

Depuis le début de la saison, certains clubs ont pris l'habitude, après entente entre les éducateurs, de demander des modifications de date et horaire dans la période **ROUGE**.
Nous vous rappelons que cette période est pour des **exceptions**.

Face à cette recrudescence de demandes, la commission informe les clubs qu'elle étudiera de très près, avec preuve à l'appui, celles qui seront demandées. Dans le cas de refus par un club de jouer à la date validée par la commission, celui-ci pourra encourir des sanctions (match perdu, points de pénalités).

Nous vous rappelons que le calendrier a été validé depuis fin Août, que les dates des rencontres sont connues de tout le monde et que de ce fait, il ne semble pas nécessaire d'attendre les derniers jours pour faire des modifications (sauf cas imprévu).

Nous comptons sur votre engagement et respect pour les semaines à venir.

COVID : Procédure à suivre

Après découverte d'un cas Positif au sein d'un groupe dans le cas où les gestes barrière et port du masque n'ont pas été respectés (notamment dans les vestiaires, club-house, déplacement en voiture, ...), le point de départ est la date du dernier rassemblement de ce groupe.

La procédure complète est à retrouver sur la page d'accueil du site, avec une mise à jour régulière en fonction de l'évolution.

Dans tous les cas (notamment pour une demande de report de match possible à partir de 4 joueurs cas positifs en Foot à 11), il est nécessaire de nous transmettre à l'adresse, covid@laurafoot.fff.fr, une copie de notification de l'ARS (pour les demandes d'isolement) et/ou des attestations médicales pour les personnes testées positives.

Faute de ces documents, la commission pourra se réunir pour décision sur la validité du report.

RAPPEL : Terrains impraticables

La commission rappelle l'article 38 des règlements généraux de la Ligue concernant la procédure et les sanctions possibles dans le cas de non-respect de cet article.

En effet, même si les conditions climatiques de ces derniers jours se compliquent, beaucoup de clubs annulent les rencontres sans offrir de possibilités à l'adversaire du jour (changement de terrain, inversion de la rencontre, ...). Si la commission juge que ces clubs ne font aucun effort, elle se réservera le droit de prendre les sanctions nécessaires pour éviter des annulations trop rapides et qui vont rendre les championnats décousus dans les matchs à reprogrammer.

HORAIRES

A – RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

A l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot qui s'est tenue à Lyon le 30 juin 2018, les Clubs ont adopté des nouvelles dispositions concernant les modifications des horaires (cf. article 31 des R.G. de la Ligue) :

Il y a 3 types d'horaire, à savoir :

- L'horaire légal : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

- L'horaire autorisé : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.

- L'horaire négocié : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

L'horaire ainsi défini peut s'articuler de la manière suivante pour les JEUNES (MASCULINS et FEMININES)

* Horaire légal : - Dimanche 13h00.

• Horaire autorisé :

- Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes

- Samedi entre 14h30 et 17h30 : uniquement si éclairage E5 en cas de nécessité d'éclairage, par pas de 30 minutes.

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

B - PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

3 périodes régissent les changements d'horaire :

• **Période VERTE**: Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**

• **Période ORANGE**: Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

• **Période ROUGE**: Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.

- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

COURRIERS DES CLUBS (Horaires)

*** Ac. Sp. MOULINS FOOTBALL :** **U18 – REGIONAL 1 – Poule A**

Le match n° 21741.2 : Ac. Sp. MOULINS FOOT / MONTLUCON FOOT se déroulera le samedi 16 avril 2022 à 14h30 au stade Hector Rolland de Moulins.

*** F.C. DE LIMONEST :** **U18 - REGIONAL 2 – Poule C**

Le match n° 22120.2 : F.C. DE LIMONEST-DARDILLY SAINT DIDIER / F.C. LYON CROIX ROUSSE se déroulera le samedi 03 avril 2022 à 11h30 au Parc des Sports Courtois Fillot (terrain synthétique) à Limonest.

*** F.C. LYON.**

U16 – REGIONAL 2 – Poule D

Le match n° 22764.2 : F.C. LYON (2) / AIN SUD FOOT se déroulera le dimanche 03 avril 2022 à 11h30 au stade Roger Ebrard à Lyon.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

U20 - REGIONAL 2 – Poule C:

Rencontre reprogrammée pour le 17 avril 2022

* Match n°21688.2 : BRON GRAND LYON / F.C. DU NIVOLET (du 27/03/2022)

U18 - REGIONAL 1 – Poule A:

A/ Rencontre reprogrammée pour le 16 avril 2022

* Match n°21741.2: AC.SP. MOULINS FOOT / MONTLUCON FOOT (du 05/02/2022)

B/ Rencontres reprogrammées pour le 17 avril 2022

* Match n°21799.1: AURILLAC F.C. / LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (du 13/02/2022)

* Match n°21801.1 : F.C. ESPALY / MOULINS YZEURE FOOT (du 13/02/2022)

* Match n°21814.1 : A.S. CLERMONT ST JACQUES / MONISTROL U.S. (du 22/01/2022)

C/ Rencontres reprogrammées pour le 24 avril 2022

* Match n°21820.1 : MOULINS YZEURE FOOT / RIOM F.C. (du 29/01/2022)

* Match n°21821.1 : LE PUY FOOT 43 AUVERGNE / MONTLUCON FOOT (du 29/01/2022)

U18 - REGIONAL 1 – Poule B:

A/ Rencontres reprogrammées pour le 17 avril 2022

* Match n°21915.1 : LYON-LA DUCHERE F.C. / F.C. BOURGOIN JALLIEU (du 20/02/2022)

* Match n°21832.2: THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. / VENISSIEUX F.C. (du 06/02/2022)

* Match n°21863.2: CASCOL / CHAMBERY (du 27/03/2022)

B/ Rencontre reprogrammée pour le 24 avril 2022

* Match n° 21852.2 : LYON LA DUCHERE F.C. / F.C. VAULX EN VELIN (du 13/03/2022)

U18 - REGIONAL 2 – Poule B:

A/ Rencontre reprogrammée pour le 17 avril 2022

* Match n°22013.2: ST FLOUR U.S. / OLYMP. SAINT ETIENNE (30/01/2022)

B/ Rencontre reprogrammée pour le 24 avril 2022

* Match n°22042.2 : L'ETRAT LA TOUR / ST FLOUR U.S. (27/03/2022)

C/Rencontre reprogrammée pour le 30 avril 2022

U18 - REGIONAL 2 – Poule D:

Rencontre reprogrammée pour le 17 avril 2022

* Match n°22192.2: MANIVAL ST ISMIER / RHONE CRUSSOL 07 (du 13/03/2022)

U16 - REGIONAL 1 – Poule A:

Rencontres reprogrammées pour le 17 avril 2022

* Match n°22348.2 : MONTFERRAND A.S. / AURILLAC F.C. (du 06/02/2022)

* Match n°22388.2 : ANDREZIEUX BOUTHEON FC / MONTLUCON FOOT (du 27/03/2022)

U16 - REGIONAL 2 – Poule B:

Rencontre reprogrammée pour le 17 avril 2022

* Match n°22597.2 : ESSOR BRESSE SAONE / A.S. DAVEZIEUX VIDALON (à rejouer du 20/02/2022)

U15 - REGIONAL 1 – Niv. B - Poule A:

A/ Rencontre reprogrammée pour le 17 avril 2022

* Match n°23201.2 : OULLINS CASCOL / VENISSIEUX FC (du 13/03/2022)

B / Rencontres reprogrammées pour le 24 avril 2022

* Match n° 23207.2 : VENISSIEUX FC / DOMTAC FC (du 20/03/2022)

* Match n° 23213.2: OULLINS CASCOL / MONTLUCON FOOT (du 27/03/2022)

U 15 - REGIONAL 2 – Poule A:

Rencontre reprogrammée pour le 17 avril 2022

* Match n°22987.1 : F.C. ESPALY / CHAMALIERES F.C. (du 13/02/2022)

U14 - REGIONAL 1 – Niv. B - Poule A:

Rencontre reprogrammée pour le 24 Avril 2022

* Match n°23303.2: OULLINS CASCOL / MONTLUCON FOOT (du 27/03/2022)

DOSSIERS

U20 R2 – Poule C

*** U.S. ANNECY LE VIEUX / F.C. CHAMBOTTE**

Match n° 21734.1 du 13/02/2022

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 21 mars 2022 qui a donné match perdu par pénalité à l'équipe U20 de l'U.S. ANNECY LE VIEUX avec- 1 point et 0 but pour en reporter le gain de la rencontre au F.C. CHAMBOTTE (3 points, 3 buts).

*** LYON CROIX ROUSSE FOOT / U.S. ANNECY LE VIEUX**

Match n° 21671 du 06/3/2022

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 21 mars 2022 qui a donné match perdu par pénalité à l'équipe U20 de l'U.S. ANNECY LE VIEUX avec- 1 point et 0 but pour en reporter le gain de la rencontre à LYON CROIX ROUSSE FOOT (3 points, 3 buts).

AMENDES

F.M.I.

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00)

F.C. LYON (505605) : match n°23256.2 en U15 R1 – niveau B – du 27/03/2022

Et. S. TRINITE LYON (523960) : match n° 22694.2 en U16 R2 – Poule C – du 26/03/2022

S.A. THIERS (508776) : match n° 21957.2 en U18 R2 – Poule A – du 26/03/2022

A.J. VILLE LA GRAND JEUNE (552307) : match n° 23394.2 en U15 R2 – Poule D – du 27/03/2022

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Sportifs de la F.F.F.

Yves BEGON,

Président Département Sportif

Patrick BELISSANT,

Secrétaire de séance